

## AG du 5/02/2022

### Rapport de présentation du budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel de l'exercice 2022 concerne la période du 01 janvier au 31 décembre 2022. Il a été établi en adéquation avec le Plan de Développement et adopté en Comité Directeur. Il s'équilibre à hauteur de 688 500 € avec des subventions de 53 000 € du Conseil Régional, 26 500 € du PSF (ex CNDS) et de 25 000 € de l'ANS (accession HN), ainsi que des partenariats et subventions notamment de la FFME pour l'emploi. Ce budget prend en compte la cotisation territoriale sur les licences de 16 € calculée avec une estimation de 10 500 licences en 2021-2022 et 12 000 licenciés en 2022-2023. Le projet de développement de la Ligue continuera à être mis en œuvre progressivement. Il va prendre en compte la création d'un pôle HN Ski à Font Romeu ainsi que l'ouverture et le fonctionnement de la SAE de Tarbes l'Usine Escalade. Le budget sera réajusté en Comité Directeur après quelques mois de fonctionnement et après notification des subventions.

Les charges de personnel (250 500 €) et les subventions ont été affectées sur les différentes actions.

Les principaux points sont précisés ci-dessous :

#### **Fonctionnement Général :**

En charges (131 600 € dont 34 000 € de personnels affectés) cette partie retrace les frais de fonctionnement généraux de la ligue, y compris la communication, les achats de matériels sportifs subventionnés (30 000 €), les achats d'entrées en salles d'escalade (compensées par les reventes) et la bourse aux clubs (22 000€ : 20 000 + reliquat 2021).

En produits (216 300 €) sont inscrits notamment le versement de la part régionale sur la licence de 16 €, soit 170 000 € pour 12 000 licenciés espérés en fin d'année avec la reprise, la partie subventionnée par le Conseil Régional pour le matériel (15 000 €) et les reventes d'entrées aux salles d'escalade (20 000 €), ainsi que des produits courants.

**Personnel** : les frais de personnels versés au GEME sont estimés à 250 500 € (y compris pour la SAE Tarbes) et répartis dans les différentes lignes d'actions.

Il s'agit des emplois d'Anne Geernaert Directrice (à 70% sur la ligue), de Clement Vanrechem (à 60% sur la ligue), de Mathieu Peyet (à 60% sur la ligue) de Philippe Mercanti (50% sur la Ligue), de Pierre Pujol (100 % Ligue) basé à Montpellier et de Cyprien Sicard en apprentissage (100%). Concernant le projet de Tarbes, il s'agit de Romain Cabessut (100%), Lison Monclus (50%),Théo Renou (100%), Camille Urtizverea et Clément Ozun (contrat PEC 20 h)

## **Projets inscrits au Plan de Développement :**

### **LFPS Formations :**

Dépenses 55 500 € (dont 23 000 € de personnel affectés)

Cette partie reprend toutes les formations qualifiantes des différentes activités.

Se rajoute la partie formations pro (CQP majoritairement) déléguée par la FFME : 16 700 € en charges, et en produits

En produits 61 500 € : participations des stagiaires des formations de bénévoles (49 500 €) et des subventions (PSF, Région)

### **LFPS Loisirs (multi activité) :** reprise

Dépenses 27 700 € dont 12 700 € pour Occitechnik, 8000 € pour le développement des pratiques (équipes) et 7 000 € de frais de personnels affectés

Produits 14 300 € dont 6300 € de subventions

### **LFPS prévention sécurité**

Formations inter disciplines (JTR...) et actions de préventions sécurité dépenses 8000 € dont 2000 € de personnels et 5200 € de produits dont 3000 € de subventions

**Montagne et escalade pour tous (RSO)** : mise en œuvre du projet impact 2024 subventionné à hauteur de 42 000 € avec en produits la part de subvention affectée sur 2022 : 41 000€

### **Soutiens aux compétitions et athlètes :**

Soutien à l'organisation de championnats régionaux (esc et ski) : 11 000 €

et à l'organisation de compétitions nationales : 6 000 €

Bourses athlètes escalade et ski : 8 000 €

**Compétitions escalade** : 13000 € en charges dont 10000€ de personnels, 11000€ de produits (subventions, FFME)

### **Accès HN**

**Développement Sportif Escalade ERJS:** Dépenses: 27 000 € dont 12000 € de personnel compensés par des subventions (13000 €) et produits FFME

**Ski ERJSA:** Dépenses: 26 500 € dont 9 500 € de personnel  
en produits 24 500 € de subventions, partenariats et produits courants

**Création d'un Pôle Ski HN à Font Romeu** : estimation des charges sur une partie de l'année 42500 € dont 4500 € de personnel et 37500€ de produits : familles 27000€ subventions 10500 €

### **Pôle Escalade :**

Les Charges estimées à hauteur de 92 000 € dont 6 000 € de personnel concernent les frais d'encadrement : 49 000 € et les frais de scolarité (37 000 €) compensés par des produits équivalents :

En produits (82 000 €) sont inscrits des subventions (Région, BOP) pour 29 000 €, les participations des familles pour l'hébergement au CREPS (37 000 €), des produits courants (stages, examens médicaux 5 000 €), et la participation de la FFME aux charges de fonctionnement (11000€)

### **Animation territoriale (soutien aux clubs, CT) SAE SNE :**

Dépenses 46 000 € dont 36000 € de personnels notamment Pierre Pujo (animation territoriale) et Cyprien Sicard pour les SNE et 10 000 € de frais principalement de déplacements

**SAE Tarbes** : Dépenses 137 000 € dont 95 000 € de personnels compensés par 148000€ de produits

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,  
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,  
Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : [contact@occitanie.ffme.fr](mailto:contact@occitanie.ffme.fr)

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)  
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C